



Règlement du Concours des sondages Le Beaujolais Gourmand

Article 1 - Organisation

La société **Wiphyse**, dont le siège social est situé **13 cours de Verdun Gensoul, 69002 Lyon**, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Répondez au Sondage et Gagnez un Guide Restaurants en Calade et Beaujolais". Ce concours est accessible en répondant au sondage sur le site **Le Beaujolais Gourmand**.

Article 2 - Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres de l'équipe organisatrice et de leurs proches. Pour participer, il suffit de répondre entièrement au sondage disponible sur le site **Le Beaujolais Gourmand**.

Article 3 - Durée du concours

Le concours est ouvert durant 7 jours à compter de sa date de publication. Toute participation en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Modalités de participation

Pour valider sa participation, chaque participant doit répondre au sondage sur le site **Le Beaujolais Gourmand**. Une seule participation par personne est autorisée.

Article 5 - Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants ayant répondu au sondage de manière complète. Le tirage au sort sera effectué au maximum 5 jours après la date de clôture du concours. Le gagnant sera contacté par email à l'adresse renseignée lors de sa participation.

Article 6 - Dotation

Le gagnant recevra le lot indiqué lors de la publication du sondage. Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en argent ou contre tout autre lot.

Article 7 - Annonce du gagnant

Le gagnant sera informé par email dès que le tirage au sort est effectué. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Le Prénom du gagnant sera partagé sur nos réseau sociaux afin de lui adresser nos félicitations et qu'il puisse éventuellement se reconnaître si il n'a pas reçu l'email l'informant de son gain.

Article 8 - Protection des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du concours sont destinées à **Wiphyse** et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans accord préalable du participant. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

Article 9 - Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du concours.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.